

# Les anti-Raoult ont reçu plus de 18,5M des labos

écrit par Christine Tasin | 7 juin 2023





## **Les anti-Raoult signataires de la tribune du Monde ont reçu plus de 18,5M d'euros des labos**

Les sociétés savantes médicales jouent un rôle crucial dans la promotion des connaissances médicales, l'élaboration de directives cliniques et la formation des professionnels de santé. Cependant, ces institutions sont de plus en plus critiquées pour leurs liens étroits avec l'industrie pharmaceutique, ce qui soulève des questions sur l'objectivité de leurs recommandations. En effet, **les sociétés savantes médicales sont responsables de l'élaboration de directives cliniques qui influencent les pratiques médicales à l'échelle mondiale. L'influence de l'industrie pharmaceutique sur ces recommandations est préoccupante, car elle peut entraîner une sur-prescription de médicaments coûteux et potentiellement inutiles, minimiser les approches alternatives non pharmacologiques et négliger les effets indésirables des traitements.**

Dès lors, il n'était pas surprenant de les voir s'élever, massivement, contre l'étude rétrospective pré-publiée par les Pr Lagier, Brouqui, Million et Raoult de l'IHU

Méditerranée Infection, qui montrait sur plus de 30.000 patients l'impact favorable net sur la mortalité liées à la Covid-19, d'une prescription (réalisée hors AMM) d'hydroxychloroquine et à l'azithromycine.

**La fronde prit la forme d'une tribune dans Le Monde, coordonnée par le Pr Molimard du CHU de Bordeaux.** Depuis 3 ans, ce dernier s'est illustré dans les médias comme un pourfendeur de toutes formes de traitement de la Covid-19. Ses critiques acerbes (« rien ne marche », « on n'atteint pas les concentrations ») ne sont pas étayées d'éléments probants scientifiques. Il se cantonnerait derrière des publications, qu'il avait la possibilité de critiquer objectivement, et de les interpréter à son gré avec moult biais qui entraînent une désinformation des lecteurs ou auditeurs. Il est aussi grand fervent des vaccins (« on ne transmet plus la covid une fois vacciné »), pour le plus grand bénéfice de l'industrie pharmaceutique qui a bien entendu très largement plus à gagner à vendre 20€ (et parfois bien plus) un vaccin expérimental à 6 milliards de personnes qu'à vendre à quelques centaines de millions un traitement à 2€. **Le bénéfice pour l'industrie, le risque pour le patient.** En outre, le Pr Molimard est pharmacologue et médecin, il a donc un double diplôme. Le consentement libre et éclairé, les conventions d'Helsinki et d'Oviedo ne devraient avoir aucun secret pour lui. De plus, en respect de son serment d'Hippocrate, il lui était demandé de respecter le patient.

La base de données <https://transparence.sante.gouv.fr>, consultée via le site eurosfordocs.fr, comptabilise le montant des avantages perçus de l'industrie pharmaceutique. Les sommes comptabilisées le sont pour les sociétés savantes signataires de ladite tribune, mais également pour leurs représentants à titre individuel au cours des 4 dernières années. Les montants rapportés ne comptabilisent pas les conventions où les montants ne sont pas déclarés.

Les résultats sont édifiants : Les représentants individuels ont touché en moyenne la somme considérable de 152 000 euros au cours des quatre dernières années. En « haut » du classement, le Pr Leclerc et le Pr Laharie ont touché plus de 600 000 euros chacun.

De leur côté, les sociétés savantes se voient octroyées en moyenne plus de 1 400 000 euros. Les plus gâtées, la Société française de cardiologie et la Société nationale française de gastro-entérologie ont reçu respectivement 6,4 et 1,9 million d'euros !

Répresentant	LIENS PHARMA DECLARES Euros	Societe savante	LIENS PHARMA DECLARES Euros
professeur Christophe Leclercq	715 376	Societe frangaise de cardiologie	6 401 165
professeur David Laharie	602 362	Societe de pneumologie de langue frangaise	3 375 169
professeur Pierre Albaladejo	171 871	Societe nationale frangaise de gastro-enterologie	1 904 284
docteur Bernard Castan	121 841	Societe de pathologie infectieuse de langue frangaise	1 688 281
professeur Luc Mouthon	46 254	Societe de reanimation de langue frangaise	1 490 634
professeur Mathieu Molimard	41 782	Societe nationale frangaise de medecine interne	938 208
professeur Manuel Rodrigues	41 257	Societe de medecine physique et readaptation	314 746
professeur Jesus Gonzalez	29 176	Societe francophone de nephrologie, dialyse et transplantation	229 877
professeure Nathalie Salles	25 888	Societe frangaise de geriatrie et gerontologie	187 598
professeure Isabelle Bonan	20 351	Societe frangaise d'anesthesie et de reanimation	166 623
professeur Laurent Papazian	6 925	Societe frangaise du cancer	151 850
professeur Luc Frimat	3 878	Societe frangaise de pharmacologie et de therapeutique	70 673
<b>Total</b>	<b>1 826 961</b>		<b>16 919 108</b>
<b>Moyenne</b>	<b>152 247</b>		<b>1 409 926</b>

Comment, avec de tels liens d'intérêts, espérer une quelconque indépendance de ces organismes vis-à-vis des intérêts industriels ? Comment espérer que leur dépendance et l'influence des intérêts industriels ne soient pas véhiculés dans la sphère politique et médiatique, alors que ces sociétés savantes sont les interlocuteurs privilégiés des autorités de santé et des médias ? Pourquoi les médias, qui ont repris cette tribune à l'unisson, n'ont-ils pas déclaré ces sommes avant de parler à leurs lecteurs et auditeurs ?

En ce qui concerne l'étude sur l'hydroxychloroquine et l'accusation calomnieuse « d'essais thérapeutiques sauvages » le temps fera son affaire, et donnera probablement raison, d'une manière ou d'une autre, aux Pr Lagier, Brouqui et Raoult ainsi qu'à leurs équipes qui ont soigné de leur mieux des dizaines de milliers de patients. Il n'y a aucune loi qui interdise la prescription hors AMM qui a été faite de

**l'hydroxychloroquine**, et aucune loi qui transforme une étude rétrospective en essais thérapeutique (recherches impliquant la personne humaine, ou RIPH au sens de la loi Jardé). Les mêmes accusations ont déjà été formulées à l'encontre des équipes de l'IHU Méditerranée Infection, dans la pseudo-affaire des « essais » sur la tuberculose, et ont déjà fait flop.

**Par contre, le mal est fait au niveau médiatique et politique, pour une fois de plus, essayer de décrédibiliser des solutions et des pratiques qui vont à l'encontre des intérêts de l'industrie pharmaceutique.** Ceci est trop souvent aux dépens de considérations de santé publique et d'efficacité budgétaire. **Si l'on continue à autoriser de tels agissements, c'est la liberté de prescription des médecins, liberté fondamentale, qui est menacée.** C'est la liberté et l'indépendance des scientifiques universitaires qui est menacée. C'est la santé publique et le progrès sociétal qui sont menacés.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour garantir l'indépendance des sociétés savantes médicales vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Il en va de la liberté de prescription des médecins, de l'indépendance des chercheurs et de la santé publique. Les politiques, les journalistes, les citoyens et surtout les médecins doivent s'impliquer activement dans la mise en place de mesures rigoureuses pour prévenir les conflits d'intérêts et assurer la transparence dans les activités des sociétés savantes médicales. Il est ainsi grand temps de dresser des barrières saines entre l'industrie pharmaceutique d'un côté et les médecins et les sociétés savantes de l'autre. Cela garantira l'intégrité scientifique, la confiance du public et des pratiques médicales fondées sur des données probantes, tout en préservant la liberté de prescription des médecins et en favorisant des solutions de santé abordables et efficaces.

[Source](#)

<https://www.relais-info.fr/2023/06/les-anti-raoult-signataires-de-la-tribune-du-monde-ont-recu-plus-de-185m-deuros-des-labos/>